



Déclaration liminaire au CTRA du mercredi 25 novembre 2020

Mesdames Les Rectrices, mesdames et Messieurs les membres du CTRA,

Aujourd'hui le CTRA est réuni pour présenter le rattachement des services de jeunesse et sport à notre grande région académique. Les agents de la jeunesse et des sports seront rattachés à notre ministère dès le 1^{er} janvier prochain. Les réserves du Sgen-CFDT sur un tel bouleversement sont nombreuses. Cela tient par exemple au regret de ne pas avoir privilégié une inter-ministériale de projet plutôt que de tels rapprochements structurels. En effet, cela aurait évité les difficultés liées aux transferts imposés des personnels en témoigne par exemple celle de se retrouver dans un nouvel organigramme avec une double tutelle : Rectorale et Préfectorale. Les liens hiérarchiques sont multiples, et les connexions excessivement nombreuses : grande rectrice, rectrice, DASEN, préfet de région, de département ; la liste est longue pour savoir qui est responsable de tel projet, quel est l'intermédiaire à contacter.

De plus, les agents de la JS ont eu seulement 15 jours pour choisir l'intégration ou le détachement, c'est bien peu par rapport aux différents enjeux. Notre syndicat vous a alerté à plusieurs reprises sur le risque de voir s'amplifier la fuite des personnels vers d'autres horizons à moyen terme.

Les corps J et S ne sont pas régis de la même façon que les corps du MEN. Les personnels J et S sont gérés soit au niveau des rectorats soit au niveau du ministère. Encore du travail en plus pour nos personnels des services administratifs sans aucune création de poste.

Les missions de la JS sont nombreuses et variées avec notamment la promotion des activités sportives, la formation, la certification, la prévention au dopage, le

pilotage du SNU, l'engagement civique, etc. Les politiques sportives conduites par l'État ne peuvent se limiter aux aspects relatifs à l'éducation, et encore moins ne concerner que les publics d'âge scolaire.

Et pour conclure, nous avons les plus grandes réserves concernant la pérennité de la mission vie associative dans le cadre du transfert. Comment l'Education Nationale peut-elle développer une politique cohérente sur la vie associative sportive en son sein ?

De plus, même si nous évoquerons plusieurs points précis tout au long de ce CTRA, nous souhaitons mettre en évidence ici un point important pour le Sgen-CFDT, à nos yeux les rectorats doivent mettre à disposition des personnes dédiées pour accueillir et accompagner les personnels qui intègrent les structures. C'est un des enjeux fort pour les personnels.